



## **EUR&QA**

# **Projet de développement d'un espace transfrontalier de protection internationale de l'enfance**

## **PRESENTATION DU PROJET**

### **Introduction**

Cette fiche d'information présente le projet visant à améliorer l'offre transfrontalière de services et équipements socialement inclusifs dans le domaine de la protection de l'enfance.

Il est repris dans le cadre du programme INTERREG V Grande Région.

### **Historique**

La démarche ici initiée de structurer et systématiser un espace transfrontalier de protection de l'enfance s'inscrit dans la continuité de trois projets Interreg précédents. Ceux-ci avaient mis en évidence le vécu de situations transfrontalières pour des enfants ou jeunes ayant besoin d'un suivi ou d'un accompagnement social, juridique, psychologique ou médical.

Ces passages ou errances entraînent potentiellement des retards d'exécution de mesures mais sont souvent préjudiciables aux besoins fondamentaux et droits de l'enfant lui-même.

La prise en compte transfrontalière de ces situations, par le développement d'une part d'une culture commune de l'écoute des enfants et de leurs familles et d'autre part de processus partagés d'intervention par les professionnels dépassant les frontières, les disciplines et les secteurs spécifiques, a été pointé aussi comme une approche essentielle en réponse à cette question sociale.

À ce sujet, l'ouvrage produit à l'issue du précédent projet «Protéger les enfants par-delà les frontières» - Presses Universitaires de Nancy 2015 constitue un bon référentiel de compréhension.

### **Philosophie et objectifs**

Le projet s'appuie sur le principe de la promotion de l'effectivité des Droits de l'enfant dans l'espace complexe du trans-sectoriel (handicap, santé, protection) et du transfrontalier.

La Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant, les traités internationaux de protection internationale de l'enfant, le règlement de Bruxelles II bis ont pour finalité de traiter des situations complexes, d'y apporter des solutions dans des contextes parfois forts différents, comme le contentieux de l'autorité parentale (déplacement illicite), l'adoption internationale, l'accueil familial international, les mesures protectionnelles internationales.



## **EUR&QA**

### **Projet de développement d'un espace transfrontalier de protection internationale de l'enfance**

À ce titre, ce projet souhaite améliorer l'offre transfrontalière d'accompagnement de ces situations. Cette offre existe à l'état expérimental et ponctuel. L'enjeu novateur de ce projet est d'aboutir à des formes de convergences des réflexes, des pratiques et des dispositifs. La qualité de l'offre nécessaire pour répondre à ces situations complexes passe par la meilleure coordination et mise en réseau plus systématique des acteurs, par le développement de procédures (ou dispositifs y compris juridiques) légitimes et par la professionnalisation permanente et pointue des intervenants, structures et autorités. Par ailleurs, l'autre plus-value sera de proposer un programme de formation diplômante spécifique de niveau 7 et professionnalisante sur ce thème.

Les publics ciblés sont les autorités judiciaires ou publiques, les fédérations d'associations des secteurs concernés, les Hautes Ecoles et Universités, les Défenseurs des Droits ou Médiateurs des Droits de l'enfant, les professionnels de terrain, les chercheurs et fonctionnaires en charge dans les secteurs de l'aide et la protection de la jeunesse, de la santé et du handicap.

#### **Actions**

Quatre ACTIONS principales viennent étoffer le projet et soutenir l'atteinte des résultats.

#### ***LA RECHERCHE- ACTION COLLABORATIVE :***

La participation (écoute) de familles et de professionnels, l'analyse statistique et documentaire permettront la mise en évidence des parcours transfrontaliers et sectoriels des enfants. La recherche pointera les outils diagnostics, les procédures et processus d'intervention facilitateurs ou freins à la réponse structurée dans le suivi des situations. L'analyse comparée de ces éléments permettra de dégager des préconisations et recommandations vis-à-vis des politiques et des intervenants. Elle identifiera des pratiques positives significatives à disséminer.

Celle-ci est actuellement en voie de finalisation. Les résultats seront débattus dans les lieux ad hoc politiques et professionnels durant cette dernière année du projet. Les propositions visent à renforcer les mécanismes et les espaces de coopération transfrontalière : formation, échange de pratiques, innovation professionnelle, interconnaissance des systèmes, référentiel commun, référent de parcours, processus et procédure administrative partagée voire commune, etc.

#### ***LA PLATEFORME COLLABORATIVE :***

Il s'agit de mettre en réseau des services des différents versants favorisant l'émergence de modes d'accueil et de suivi des enfants et familles.



## **EUR&QA**

### **Projet de développement d'un espace transfrontalier de protection internationale de l'enfance**

***Le développement et l'animation d'un réseau transfrontalier*** : de collaboration et relais des professionnels permettra la reconnaissance mutuelle et la capitalisation des outils, procédures et textes réglementaires.

D'une part, dans ce sens, il est utile de pointer les avancées suivantes :

- Un travail collectif des défenseurs de Droits impliqués notamment dans la Grande Région autour d'un agenda commun de coopération, la mise en place d'un guichet unique des situations transfrontalières, un chapitre de leur rapport consacré à cette thématique.
- Des séminaires de partage et de formation à l'attention des Magistrats de la Grande Région : l'effectivité du Règlement de Bruxelles II bis (N° 2201/2003), les questions de droit civil et autorités parentales, le Règlement de Bruxelles II Ter (N° 11119/2019). Le groupe de travail ad hoc au sein du projet veille à créer des systèmes de reconnaissance entre acteurs permettant de développer des processus et des procédures partagés.
- Des temps de formation, une mise en réseau et des journées d'études à l'attention des professionnels des secteurs concernés par la thématique. Autour de l'échange de bonnes pratiques ou de pratiques innovantes, de questions de procédure, des processus d'intervention, de la formation et de la mise à disposition d'informations pertinentes permettant à ceux-ci de décoder et ajuster leurs pratiques dans le cadre de situations transfrontalières.
- Les préconisations issues de la recherche, ainsi que les apports des journées d'études nous permettent de déposer des propositions aux Autorités de la Grande Région en vue d'une meilleure coopération en la matière. Les contacts avec le Secrétariat du Sommet sont à ce stade porteurs.

D'autre part, une plateforme virtuelle est en finalisation de construction et de diffusion. Elle se veut complémentaire aux autres sites de référence en la matière. Elle permettra au public concerné, mais surtout aux professionnels, de trouver des informations, mais aussi les noms des acteurs relais pouvant supporter ceux-ci dans l'analyse et la prise en charge de situations complexes transfrontalières.

Plateforme sur la protection de l'enfance dans la Grande-Région : <http://protection-enfant-grande-region.eu/fr/>

#### **LE PROGRAMME DE FORMATION :**

La professionnalisation interdisciplinaire des acteurs sur la dimension transfrontalière des suivis de situations est essentielle au changement structurel de pratiques et de dispositifs. La mise au point d'un programme pérenne de formation de type certificats inter-universités et Master en protection transfrontalière de l'enfance constitue un résultat clé du projet. Ce programme est complété par une offre de modules courts de formation continue pour les professionnels de terrain.

Ces formations sont planifiées pour la rentrée académique de septembre 2020.



## **EUR&QUA**

### **Projet de développement d'un espace transfrontalier de protection internationale de l'enfance**

Trois certificats sont déposés par les partenaires :

- Certificat n° 1 - Enfance, famille, institutions : place et parole de l'enfant en contexteS
- Certificat n° 2 - Enfance, famille, cadres : parcours institutionnels et juridiques de la protection
- Certificat n° 3 – Enfance, famille, politiques sociales : acteurs et dispositifs

Les masters qui regroupent les trois certificats sont portés par l'Université de Lorraine et HTW Saar.

Le Master est pensé à terme autour notamment de l'Université de Lorraine et l'Université de la Sarre avec certains autres partenaires du projet.

Ces formations sont appuyées par l'Unigr et l'Ufa.

#### **Partenaires**

Le projet couvre l'espace transfrontalier de la « GRANDE REGION ». Il regroupe dans chaque versant géographique (Belgique-Luxembourg-France et Allemagne) des acteurs professionnels (institutions ou fédérations), des autorités de référence, des chercheurs, formateurs et académiques.

#### ***Opérateurs du projet :***

Henallux – Université de Lorraine – Université de Liège – Université du Luxembourg – Institut Régional du Travail social de Lorraine – Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé de Lorraine – Association Nationale des Communautés Educatives et Sociales Luxembourg – HTW Saar – Université de Trèves – Margaretenstift Saarbruck – UNESSA – Universität des Saarlandes.

#### ***Partenaires méthodologiques :***

Délégué général aux droits de l'enfant en CFWB – Ombuds Comite fir d'Rechter vum Kand – CNAPE – GEPSO – Conseils départementaux de la Meuse et de la Moselle – Ministère de la Communauté Germanophone – Beschwerdestelle für Kinder und Jugendliche (die Bürgerbeauftragte des Landes Rheinland-Pfalz und der Beauftragte für die Landespolizei).

#### **Durée**

Le développement du projet dans ses différentes actions s'étale sur 4 années entre octobre 2016 et septembre 2020.

#### **Contacts relais du projet**

B. ALBERT, Coordination générale : [benoit.albert@henallux.be](mailto:benoit.albert@henallux.be)